



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

09H30

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 08 octobre 2025
- 2- Convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le CCAS pour 2026
- 3- Bilan Heure Civique 2025
- 4- Point divers

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre d'absents : 6

Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 03 décembre 2025

PRESENTS : Monsieur le Président du CCAS Jean-Luc ALGAY, Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS, Mesdames, Sylvie DALL'ANESE, Sylvie LIMBOURG, Colette NEVEU, Monique SAUVÊTRE, Michèle SOMMÉ et Messieurs Bruno HEMAR et Joël MANELPHE.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Valérie BRY, Mauricette CADET, Marie-Christine COUTANCEAU, Annie ESCOBAR, Annie VILLANOVA et Monsieur Claude PAIN.

POUVOIRS : Monsieur Claude PAIN donne pouvoir à Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS, Madame Mauricette CADET donne pouvoir à Madame Sylvie DALL'ANESE, Madame Annie ESCOBAR donne pouvoir à Madame Monique SAUVÊTRE, Madame Annie VILLANOVA donne pouvoir à Monsieur Joël MANELPHE.

Présence de Messieurs Jean-Pierre Guillon et Alain Rialhe, membres du Conseil des sages.

Monsieur le Président Jean-Luc Algay constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 09h40. Lecture des pouvoirs.

Lecture de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 OCTOBRE 2025

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

Annexe : Procès-verbal du 08 octobre 2025

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 08 octobre a été envoyé par mail aux administrateurs le 03 décembre 2025.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS POUR 2026

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

Annexe : Convention de mise à disposition

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et le CCAS de l'Houmeau,

Vu l'accord de l'agent concerné,

Considérant que la commune a la volonté et l'opportunité de mettre à disposition du CCAS un agent, au grade d'adjoint administratif, afin d'assurer les missions suivantes :

- Accueillir, accompagner et orienter les publics/usagers : accès et ouverture de droits, logement, santé, insertion, etc.
- Aider au montage des dossiers d'aide sociale et instruire les dossiers administratifs de demandes d'aides
- Contribuer à l'analyse des besoins sociaux
- Concevoir, mettre en place et évaluer des projets, animations et dispositifs conformément aux orientations du Conseil d'administration du CCAS
- Contribuer à la gouvernance du CCAS : préparation des instances (note de synthèse, délibérations...), rédaction et diffusion des compte-rendu, transmission au contrôle de légalité, registre des délibérations, rédaction du rapport d'activité annuel, aide à la décision
- Participer à l'élaboration et à l'exécution du budget
- Impulser et animer les partenariats stratégiques, opérationnels et financiers ;
- Assurer le suivi et la gestion de la domiciliation
- Assurer une veille sociale et juridique
- Communiquer et valoriser les actions du CCAS

Les membres du Conseil d'Administration :

- **Approuvent à l'unanimité la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et le CCAS de L'Houmeau pour l'année 2026 ;**
- **Autorisent Madame la Vice-présidente à signer ladite convention et à engager toutes les démarches utiles à sa mise en œuvre.**

-

3 – BILAN HEURE CIVIQUE 2025

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

Annexe : Bilan 2025 Heure Civique

Depuis 3 ans le CCAS met en œuvre sur la commune le dispositif Heure Civique qui permet à des volontaires l'houméens de donner une heure de leur temps par mois pour une action de solidarité en faveur de leur voisinage ou de la commune.

A l'occasion d'une réunion au mois de novembre, le bilan de l'année 2025 a été présenté aux bénévoles et des discussions ont été engagées sur les missions à travailler en 2026 pour poursuivre le développement de ce dispositif à l'Houmeau.

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du bilan joint à la note de synthèse.

Alain Rialhe mentionne un reportage qui est passé à la télévision mentionnant la réserve communale. Cette réserve, placée sous l'autorité du Maire est constituée de citoyens volontaires et bénévoles. En cas de crise, la réserve communale peut apporter son soutien aux populations sinistrées, en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours, par exemple dans le cadre du PCS.

Monsieur le Maire et Président du CCAS n'est pas favorable à la création d'une réserve sur la commune estimant qu'il faut des bénévoles formés à la gestion d'une crise et que les élus et agent communaux le sont déjà. Par ailleurs, cette réserve peut faire doublon avec le dispositif Heure Civique déjà mis en place sur la commune.

4 – POINTS DIVERS

Rapporteur : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

1) Collecte Nationale de la Banque Alimentaire

La collecte nationale de la Banque Alimentaire s'est déroulée les 28, 29 et 30 novembre. Comme chaque année le CCAS a collecté au magasin ALDI sur Lagord. Tout s'est bien passé. A ce jour, nous ne connaissons pas le poids total collecté.

Les bénévoles présents lors de la collecte constatent une baisse des dons. Ils ont eu de nombreux refus par rapport aux années précédentes. Certains constatent également un mauvais accueil du personnel du magasin qui est peu aimable.

La baisse des dons peut s'expliquer par la multiplication des collectes (alimentaire, d'hygiène, ...) sur l'année de nombreuses associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, SPA, ...). Il devient de plus en plus difficile pour les français de donner à chaque fois et peuvent se sentir perdu de savoir à qui ou pour quelle cause ils donnent. Par ailleurs, ALDI est un magasin où des courses de dépannage sont effectuées. Les clients n'achètent peut-être pas suffisamment pour faire un don lors de la collecte.

Le CA a la volonté en 2026 de travailler sur l'aide alimentaire sur la commune. Le modèle actuel des distributions et du partenariat avec l'association Banque Alimentaire ne semble plus convenir face au public accueilli et à ses problématiques. Ce modèle doit être rediscuté et adapté aux évolutions sociétales.

2) Mai à vélo 2026

Les administrateurs du CCAS ont été informés lors du dernier conseil le 08 octobre de la reconduite de l'action Mai à vélo par le CCAS, le Conseil des Sages et des bénévoles volontaires de l'Heure Civique en 2026.

Un groupe de travail s'est réuni à deux reprises pour travailler ce projet. Cet évènement a été fixé au samedi 30 mai 2026. Il se déroulera sur la journée avec des stands le matin puis une balade à vélo l'après-midi avec restauration possible le midi. Cet évènement se déroulera dans le parc communal (stands + restauration) et la balade mettra en avant la nouvelle voie verte Lagord/l'Houmeau. Le programme de cette journée est en construction et sera présenté lors du prochain Conseil d'Administration plus en détail.

Il n'y a pas de question.

La séance est levée à 10h40.

A l'Houmeau le 10 décembre 2025,
Présidente de la séance,
Idalina BENARROUS, Vice-présidente du CCAS



